

DÉPARTEMENT	République Française
De l'YONNE	Commune du Val d'Ocre - 89110
Membres en exercice 18	Conseil municipal du 5 septembre 2023
Présents 12	L'an deux-mille-vingt-trois, le 5 septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente à Saint-Aubin-Château-Neuf, sous la présidence de Bernard Curnier, maire du Val d'Ocre. Sont présent.e.s : Aurélie Busset, Marie-Agnès Corbin, Bernard Curnier, Karen Delin, Bernard Duval, Patricia Guttadoro, Aurélie Jaluzot, Patrice Lagrange, Aurore Luquin, Jean-Claude Pokrywa, Stéphane Rouet, Laurence Terraz.
Votants 16	Représenté.e.s : Michel Fonfria (par B. Duval), Micheline Veillard (S. Rouet), Françoise Richez (B. Curnier), Fabrice Salin (J.-C. Pokrywa). Non représentés : Pascal Robelot, Jean-Hugues Motard.

Désignation du secrétaire de séance : **Patrice Lagrange**.

12 conseillers présents, 4 conseillers représentés, soit 16 votants.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Ordre du jour

1. Approbation CR du conseil municipal du 12 juin 2023

Le compte rendu de la séance du 12 juin 2023 n'appelant aucune remarque de la part des membres du conseil, il est approuvé.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

2. Demandes de modifications budgétaires

• Budget principal communal

Lors du CM du 7 mars 2022, l'assemblée avait délibéré en faveur de la renégociation d'un prêt en cours. L'opération a été effectuée le 6 juillet 2022, à l'occasion de l'échéance annuelle de ce prêt. Afin que cette opération apparaisse dans la situation comptable de la commune, une décision modificative est nécessaire. Cette opération, matérialisée par 3 mouvements qui n'ont pas de conséquence budgétaire, n'a pour objet que de tracer cette opération.

Budget Dépenses de fonctionnement pour les frais de renégociation

5 264,01€ au crédit de l'article 6682 (indemnité réaménagement emprunt)

5 264,01 au débit de l'article 023 (virement à la section d'investissement)

Budget Recettes d'investissement pour les frais de renégociation

5 264,01€ au crédit de l'article 1641 (emprunt en euros)

5 264,01 au débit de l'article 021 (virement de la section d'investissement)

Budget Dépenses d'investissement pour le montant du remboursement

210 560,45€ à l'article 166 (refinancement de la dette)

Budget Recettes d'investissement pour le montant du remboursement

210 560,45€ à l'article 166 (refinancement de la dette)

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

• Budget supplémentaire Assainissement

Une DM est nécessaire afin de régler une annuité auprès de la Caisse d'Epargne :

100 € : débit sur l'article 2156 (Matériel spécifique)

100 € : crédit sur l'article 1641 (Emprunt)

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

3. Budget assainissement

Demande d'admission en non-valeur de produit irrécouvrable : 1 064,13€ pour 32 écritures.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

4. Budget principal de la commune

L'actuelle nomenclature comptable M14, va **laisser** place à la nouvelle nomenclature M57 à partir de l'exercice 2024.

Le référentiel M57 simplifié est destiné à s'appliquer aux collectivités de moins de 3 500 habitants.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les collectivités adoptent le référentiel sans contraintes nouvelles par rapport à l'existant.

Cela se traduit par :

- un plan de comptes abrégé ;

- des règles budgétaires assouplies (possibilité de virement de crédits entre chapitres jusqu'à 7,5%).

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

5. Version consolidée des statuts de la communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne

Il est proposé au conseil municipal

- d'approuver la modification des statuts de la CCAB, en ajoutant à la liste des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, la **piscine de Montholon** ;

- de charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote : Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 15

6. Nomination du référent « déontologie »

À l'occasion d'un précédent conseil, l'assemblée s'était abstenue sur la nomination du référent déontologique, le cadre de la mission nécessitant des précisions.

La direction générale des collectivités locales a publié un guide relatif à la désignation et aux missions de ce référent. Ce document a été diffusé à l'ensemble du conseil afin de répondre aux questions posées lors de sa précédente présentation.

Plusieurs communes de la CCAB - dont le Val d'Ocre - ont rencontré **M. Michel Breuillé** qu'ils proposent comme référent déontologue. (M. Breuillé avait été présenté lors d'un précédent conseil).

Le maire présente la candidature de M. Michel Breuillé. Il indique que le référent déontologue est nommé pour 3 ans, soit jusqu'au 30 juin 2026.

Son dédommagement prendra la forme d'une vacation d'un montant maximum de 80€, auquel peuvent s'ajouter d'éventuels frais de déplacement (condition « personnel de la Fonction publique »).

La saisine du référent déontologue se fait par mail.

Vote : Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 15

7. Informations diverses

• Eoliennes

Le maire relaie la demande de M. Ferré, de la société *Héliantis Énergie*, qui souhaite venir présenter le projet d'une éventuelle construction d'éoliennes sur les communes du Val d'Ocre et de Chassy.

• Yonne tour Sport

Le 27 juillet, une fête du sport organisée conjointement par la commune du Val d'Ocre et le conseil départemental, s'est déroulée au Moulin du Berceau. Le maire souhaite remercier Karen Delin et Stéphane Rouet qui ont porté l'organisation de cette manifestation, ainsi que les bénévoles de la commune qui se sont manifestés ce jour-là. 350 enfants ont profité des ateliers et équipements mis en place par le conseil départemental. 50 animateurs encadraient ces activités.

Un membre du conseil municipal s'est inquiété des conséquences potentiellement néfastes sur la qualité environnementale du site et s'est donc permis de faire un signalement auprès de différentes instances. Suite à ce

signalement, la police de l'eau est venue contrôler le site. Aux côtés du maire, ils ont constaté l'entretien « raisonnable » du site par la commune et le caractère exagéré du signalement.
Le maire reprendra contact avec la police de l'eau afin de connaître l'exhaustivité de ce signalement.

- **Prochain recensement de la population**

Il se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024. Karen Delin est en charge du dossier. Une première réunion organisée par l'INSEE se déroulera le 12 septembre.

- **Informations sur le SIVOS :**

L'effectif de la rentrée 2023 est en augmentation : 103 enfants contre 92 en 2022.

Pour rappel, le SIVOS du Vrin est un syndicat intercommunal, constitué des communes de Merry-la-Vallée, Les Ormes, Sommechaie et le Val d'Ocre.

Le conseil municipal de Sommechaie a délibéré pour sortir du Sivos du VRIN.

- **Rappel fiscal**

En date du 6 juillet 2023, la direction départementale des Finances publiques nous a informés d'un prélèvement exceptionnel de 9 091€ (prélèvements imputés sur les dotations, pour moitié en septembre 2023 et pour moitié en avril 2024).

Ce prélèvement est appliqué sur les communes ayant décidé d'une augmentation du taux TH, (*taxe d'habitation*) entre 2017 et 2019 (augmentation du taux, conseil municipal du 23 mars 2019) après l'annonce de la disparition de la taxe d'habitation.

- **Jean Claude Pokrywa**

Le président de l'association Val d'Ocre Patrimoine demande à la commune de prendre en charge des travaux de restauration d'un vitrail de l'église de St-Aubin (patrimoine antérieure à 1905, donc sous la responsabilité de la commune). Budget prévisionnel environ 3 000€.

Le bureau de Val d'Ocre patrimoine proposera une participation.

Le maire demande à Jean-Claude Pokrywa le PV du bureau de l'association entérinant cette proposition.

- **Concours des décorations de Noël**

Jean Claude Pokrywa propose au conseil de renouveler le concours des maisons décorées à l'occasion des fêtes de fin d'Année. À l'unanimité les membres présents souhaitent que l'organisation soit renouvelée.

Jean-Claude Pokrywa transmettra aux membres du conseil un projet de règlement pour analyse et modifications éventuelles.

À l'occasion du prochain conseil, le jury sera constitué.

- **Repas de la commune**

Stéphane Rouet demande que la commission sociale se réunisse au plus vite pour lancer l'organisation du repas de la commune, le colis des anciens et les vœux du Maire.

Le maire demande au conseil son avis pour organiser l'accueil des nouveaux arrivant plutôt aux beaux jours et au moulin du Berceau.

Tous ces points seront actés au prochain conseil.

- **Vente de bois**

Stéphane Rouet rappelle qu'un projet d'une coupe d'environ 25 arbres a déjà été présentée en conseil.

À l'occasion du prochain conseil, le maire demandera à ses membres de délibérer sous condition de présenter un projet de replantation d'au moins le même nombre d'arbres. Ce projet devra intégrer : le lieu choisi, les essences choisies ainsi que le budget précis à engager.

- **Tarification des gîtes, salles polyvalente, Atelier du 19bis.**

Stéphane Rouet présente au conseil un premier projet d'évolution du tarif des gîtes, de la salle polyvalente ainsi que la possibilité de demander une participation financière aux structures extérieures au Val d'Ocre pour utiliser l'Atelier du 19b.

- **Rue de Belleville**

À titre expérimental, et pour une période de 6 mois, la circulation de la rue de Belleville sera mise en sens unique sur le tronçon situé entre la route des Archons et la rue du Puits-Bouillant. Seul le sens « montant » sera autorisé.

Aucun autre point n'étant inscrit à l'ordre du jour, le maire suspend la séance à 20h30.

Bernard Curnier
Maire du Val d'Ocre

